

La zone à urbaniser de Fontaine Moreau - Sennecé

CONTEXTE - LOCALISATION

La zone de la Fontaine Moreau se situe au lieu-dit du même nom, non loin du coeur de village matérialisé notamment par l'église et l'école de Sennecé-lès-Mâcon.

Surface constructible : environ 2,1 ha
Réceptivité théorique : 20 à 25 logements

INSERTION PAYSAGÈRE & COMPOSITION URBAINE

Cette zone, qui s'insère dans un environnement rural de qualité, présente un enjeu majeur en termes d'intégration visuelle dans la mesure où elle se situe en entrée de village de Sennecé. En particulier, la vue remarquable sur l'église devra être préservée : le cône de vue a donc été classé en zone non constructible afin d'interdire les constructions mais aussi les plantations.

L'intégration paysagère du bâti à venir est donc primordiale et les espaces paysagers devront tisser des liens cohérents avec la trame verte actuellement présente.

Ainsi la limite est de la zone sera végétalisée pour rappeler les haies bocagères des espaces agricoles proches. Le traitement de cette lisière se fera de manière naturelle : plantation de haies bocagères d'essences champêtres, d'arbres rustiques de beau volume. Cet espace tampon entre la zone à urbaniser et la campagne environnante remplira donc un rôle à la fois écologique (rôle d'abri écologique pour la faune) et esthétique (intégration paysagère qualitative des constructions).

Par ailleurs, près du lavoir situé au sud de la zone, un espace public paysager associant des plantations d'arbres et d'arbustes permettra la mise en valeur du lavoir et constituera un lieu de détente pour les habitants.

Les espaces paysagers existants devront être préservés dans le but de maintenir l'équilibre urbain/rural de la zone.

PRINCIPE VIAIRE

La zone est ceinturée de voies facilement carrossables dans les deux sens de circulation ce qui offre de nombreuses possibilités d'accès à la zone.

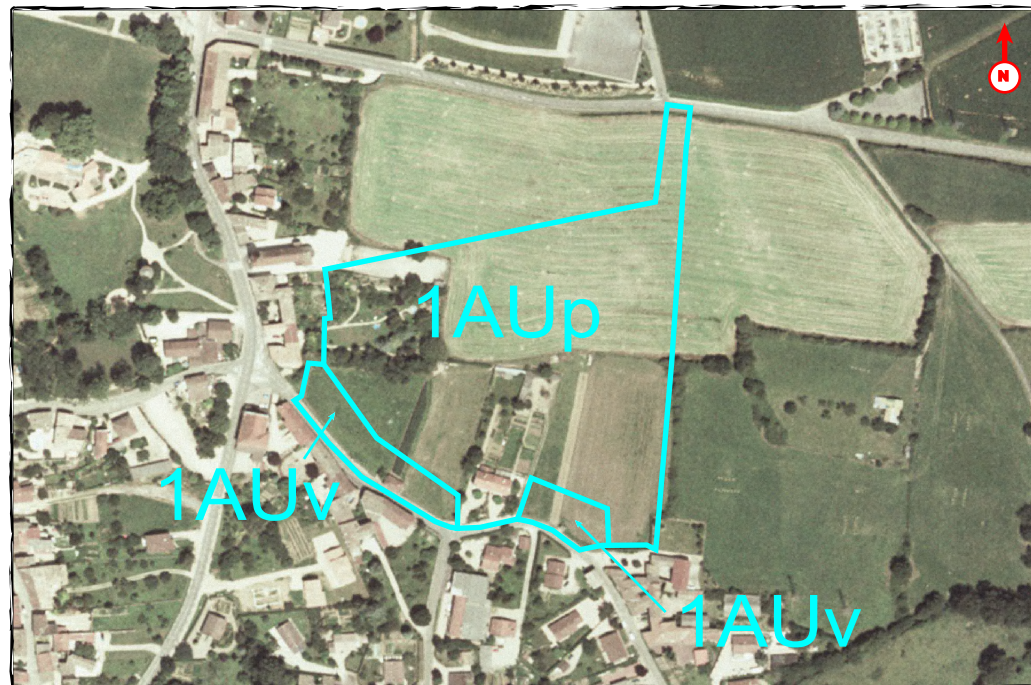
Une desserte interne assurera les accès au coeur de la zone depuis deux entrées principales au sud et une au nord.

Une liaison douce longera la lisière est : ce chemin piétonnier et cycliste relié au réseau viaire offrira une promenade depuis le nord jusqu'au sud de la zone, dans un cadre paysager intimiste et sécurisé.

MORPHOLOGIE URBAINE

Le bâti ancien existant à proximité s'implante à l'alignement. Ainsi, dans un souci de cohérence, en bordure de la voie sud, des gabarits semblables seront réalisés, pour marquer l'entrée du nouveau quartier.

A l'intérieur de la zone, les constructions présenteront une faible densité avec un caractère végétal affirmé.



LEGENDE

- Limites des zones 1AUv et 1AUUp
- Voie existante d'accroche du réseau viaire
- Accès à la zone
- Carrefour à aménager
- Interdiction des accès individuels
- Cheminement piétonnier à créer
- Alignement du bâti à structurer
- Emprise constructible
- Patrimoine bâti remarquable à préserver (église, lavoir)
- Composition paysagère "naturelle" ou plus urbaine à prévoir en fonction du projet
- Cône visuel à préserver

